

Administration communale de Berchem-Sainte-Agathe**Service Commerce**

Chaussée de Gand, 1158

Tel : 02/ 563 59 03

commerce_handel@berchem.brussels

**Formulaire de demande d'occupation du domaine public (terrasse horeca, étalage de commerce, chevalet, porte menu et tout autre mobilier lié)**

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

N° de dossier :	
Nom de l'agent :	
Date du dépôt du dossier :	
Date du dossier complet :	
Date de l'avis de la police locale :	
Date de l'autorisation du Collège :	

Étalage

Spécification des produits exposées :

Terrasse

Chevalet

Porte-menu

Beachflag

Autres

Le placement sur l'espace public est toujours soumis à l'autorisation préalable du Collège des Bourgmestre

MERCI DE REMPLIR LE FORMULAIRE EN LETTRES MAJUSCULES**Renseignements relatifs à l'exploitant :****Société ***

Forme juridique et nom de la Société	
Adresse du siège social	
Nom et prénom du gérant	
Adresse privée du gérant	
N° de téléphone	
E-mail	

Administration communale de Berchem-Sainte-Agathe**Service Commerce**

Chaussée de Gand, 1158

Tel : 02/ 563 59 03

commerce_handel@berchem.brussels



Personne physique (indépendant) *	
Nom et prénom de l'exploitant	
Adresse privée de l'exploitant	
N° de téléphone	
E-mail	

Renseignements relatifs à l'exploitation :	
Enseigne	
Adresse de l'exploitation	
Genre d'établissement	
N° de Téléphone	
N° de Fax	
E-mail	
Choix de l'horaire du magasin	de jour de nuit
Choix du jour de repos hebdomadaire	
Contrat d'enlèvement des déchets	N° de contrat : Société : Jours d'enlèvement :

Administration communale de Berchem-Sainte-Agathe**Service Commerce**

Chaussée de Gand, 1158

Tel : 02/ 563 59 03

commerce_handel@berchem.brussels



Documents à joindre au présent formulaire :	
	La copie recto/verso de la carte d'identité
	2 exemplaires d'un plan d'implantation (échelle 2% - c à d. 2 cm = 1 mètre) de votre terrasse et du mobilier, ou étalage ou chevalet/porte menu et/ou accessoires comprenant :
	La largeur du trottoir
	L'implantation de l'immeuble hébergeant l'établissement et celle des constructions voisines
	La localisation des entrées et baies vitrées de l'immeuble hébergeant l'établissement et celles des constructions voisines
	L'emprise au sol du dispositif demandé sur l'espace public, tout en préservant : <ul style="list-style-type: none">• pour les terrasses : un passage libre d'obstacles sur au moins un tiers de la largeur de l'espace réservé aux piétons avec un minimum de 2 mètres ;• pour les étalages de marchandises , les chevalets et porte-menus, beachflag: un cheminement piéton libre de tout obstacle d'une largeur minimale de 2 m de large et ponctuellement 1,5 m en fonction de la situation existante;
	En fonction de la localisation, la préservation d'une zone libre plus importante est laissée à l'appréciation du Collège des Bourgmestre et Échevins, dans le respect du bon aménagement des lieux
	Les mobiliers urbains et obstacles existants, y compris les autres étalages, terrasses ou autres, situés dans l'emprise au sol du dispositif demandé et à moins de 10 mètres de celui-ci
	Des photos ou des simulations des réalisations, des matériaux et mobiliers qui seront utilisés
	Si la réglementation l'impose (par exemple, professions réglementées), une preuve de l'enregistrement de l'activité commerciale qui est exercée dans le cadre du commerce susmentionné*

*Pour tout renseignement par rapport à ces documents, vous pouvez contacter le service commerce de la Commune de Berchem-Sainte-Agathe (02/ 563 59 03)

Le demandeur :

Date	Signature